

SECTEUR 1. PLACE DE L'ARMOR



Superficie :		0,35 hectare	
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		11 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		4	
Nombre de logements sociaux (min) :		0	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2023-2027	

En plein cœur du bourg, le site est destiné à accueillir de nouvelles constructions.

Compte tenu des nombreux éléments naturels remarquables qui entourent le site, les futures constructions et aménagements doivent préserver au maximum ces éléments. À ce titre, les talus bordant le site doivent être maintenus et un recul de 10 mètres par rapport à la limite nord du site doit être respecté.

Un accès unique vers la place de l'Armor doit être prévu pour l'aménagement du site. Une aire de retournement, calibrée aux besoins de l'opération (usagers et services), doit permettre la bonne circulation au sein de l'opération. Les futures installations doivent également anticiper un potentiel accès vers la rue de Kerilis.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.